Fiche Descriptive de l'Offre

Mon élec PRO française indexée TRV-E

En vigueur à compter du 1er juillet 2026.

Offre réservée aux nouveaux clients professionnels ayant une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA.

La présente fiche standardisée énonce les principaux éléments de la présente offre de fourniture, elle permet de comparer les offres commerciales des différents fournisseurs et est conforme à celle présentée dans les lignes directrices de la Commission de Régulation de l'Énergie.
Les éléments repris dans cette fiche ne constituent pas l'intégralité de l'offre. Des informations complètes sur le service figurent dans d'autres documents.

1- Caractéristiques de l'offre & Options incluses CGV – Article 2	L'offre de fourniture d'électricité 100% française PRO s'accompagne de garanties d'origine émises par des producteurs utilisant uniquement des moyens de production d'énergie renouvelable, notamment éolienne, hydraulique ou photovoltaïque. Chaque unité d'électricité consommée correspond à une unité acquise auprès d'un producteur d'énergie renouvelable français. L'origine renouvelable de l'énergie est certifiée par le mécanisme des garanties d'origine. Sont inclus dans l'offre les options et services suivants : • Des conseils d'optimisation tarifaire : Alterna énergie vous conseille l'offre la plus adaptée à vos besoins. • Une facilité de paiement : vous pouvez régler votre facture par prélèvement automatique ou profiter de la mensualisation. • Un espace client accessible à tout moment : pour accéder à la synthèse de vos contrats, consulter vos factures, payer en ligne. • Un service client situé au cœur de Poitiers (86) et labellisé Service France Garantie.
2- Prix de l'offre CGV - Article 6	L'énergie électrique consommée par le Client est facturée selon les prix définis aux Conditions Particulières de Vente. Ces prix incluent la fourniture et l'acheminement de l'électricité : • La partie fixe (abonnement) : dépend de la puissance souscrite et de l'option tarifaire (Base ou Heures Creuses), facturée à terme échoir (pour une période à venir). • La partie variable (consommation) : calculée selon les kWh consommés (estimés ou mesurés) multipliés par le prix unitaire, variant selon la puissance et l'option tarifaire, facturée à terme échu (après la période de consommation). La grille de prix et la description des taxes appliquées sont consultables sur notre site Internet www.alterna-energie.fr.
3- Conditions de révision des prix CGV – Article3 - Annexe 1	Les prix de vente figurent aux Conditions Particulières. Sous réserve des modifications des impôts, taxes et charges décrites à l'article 6.2 des Conditions Générales de Vente, ces prix évoluent dans les conditions ci-après : • Le prix du kWh et le prix de l'abonnement sont indexés sur les Tarifs Réglementés de Vente d'électricité. • Les prix du kWh et de l'abonnement sont susceptibles d'évoluer à la hausse comme à la baisse en suivant l'évolution des tarifs réglementés de vente d'électricité. Ces évolutions sont décidées par arrêté ministériel, après avis

Alterna énergie - SAS au capital de 719 965,92€ - 78 avenue Jacques Cœur - 86068 Poitiers - RCS Poitiers 483 339 156

	de la Commission de Régulation de l'Energie et publiées au Journal officiel de la République Française.
4- Modalité contractuelles, renouvellement, résiliation CGV – Annexe 1	• Durée du contrat : le présent Contrat est conclu pour une durée indéterminée. • Résiliation du contrat par le client : e client peut résilier le contrat à tout moment et sans pénalité. Le client est responsable des consommations enregistrées et de leur paiement intégral jusqu'au jour de résiliation effective. En cas de changement de fournisseur, le contrat est résilié de plein droit à la date de prise d'effet du nouveau contrat de fourniture du client. Dans les autres cas de résiliation (déménagement du client…), le client doit informer Alterna énergie de la résiliation du contrat par tout moyen écrit, mail ou courrier. La résiliation prend effet à la date souhaitée par le Client, date postérieure à la demande de résiliation et, au plus tard, 30 jours à compter de la notification de la résiliation à Alterna énergie. • Résiliation du contrat par Alterna énergie : Alterna énergie pourra résilier le contrat à durée indéterminée, à tout moment, sous réserve de respecter un préavis de 90 jours et sans qu'aucune indemnité ne puisse être accordée à l'une ou l'autre des Parties.
5- Facturation et modalités de paiement CGV - Article 7	• Délai de paiement : toute facture doit être payée au plus tard dans un délai de quatorze (14) jours calendaires à compter de sa date d'émission. • Modes de paiement : Alterna énergie propose, sans frais, de payer par prélèvement automatique, chèque, espèces, virement, carte bancaire, ou par Internet et recommande le paiement par prélèvement automatique. • Frais et pénalités en cas d'impayés : toute somme non réglée à Alterna énergie au titre du contrat à sa date d'exigibilité portera intérêt, à compter de la date d'exigibilité de la facture jusqu'à la date de paiement effectif, à un taux égal à 3 fois le taux d'intérêt légal. Un montant minimum de 50 € de pénalités de retard sera facturé dans tous les cas. Il reste entendu que le client sera tenu de régler lesdites pénalités en sus du montant originellement facturé. En sus des indemnités moratoires, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 40 €, sera applicable de plein droit en cas de retard de paiement. Cette somme sera exigible dès le lendemain de la date de règlement inscrite sur la facture. • Modalités de gestion en cas de trop-perçu : lorsque la facture constate un trop-perçu inférieur à 20 €, il est reporté sur la facture suivante sous forme d'avoir, sauf si le consommateur demande son remboursement. Si le trop-perçu est supérieur à 20 €, il est remboursé par le fournisseur. Le remboursement est effectué dans un délai de 14 jours à compter de la date d'émission de la facture ou de la demande du client. En cas de résiliation du contrat, si la facture de résiliation fait apparaitre un trop-perçu en faveur du Client, Alterna énergie rembourse ce montant dans un délai maximal de 14 jours à compter de la date d'émission de la facture de résiliation.
6- Informations de contact	Service client Alterna énergie : 78 Avenue Jacques Cœur - CS 10 000 - 86068 POITIERS CEDEX 9 05 49 60 54 58 (prix d'un appel local) www.alterna-energie.fr Médiateur national de l'énergie : Libre réponse n° 59252 - 75443 PARIS CEDEX 09 – 0 800 112 212 (appel gratuit) www.energie-info.fr

Alterna énergie - SAS au capital de 719 965,92€ - 78 avenue Jacques Cœur - 86068 Poitiers - RCS Poitiers 483 339 156

Alterna énergie - SAS au capital de 719 965,92€ - 78 avenue Jacques Cœur - 86068 Poitiers - RCS Poitiers 483 339 156